

GRILLE TARIFAIRE 2026 / 2027			(Prélèvements d'Octobre à juin)		
Contribution Familiale ECOLE LOUIS QUERBES et ECOLE NOTRE DAME		Contribution Familiale COLLEGE			
<i>REVENU Fiscal de Référence (RFR)</i>		<i>Tarifs Annuels</i>		<i>REVENU Fiscal de Référence (RFR)</i>	
Tarif A	Inférieur à 20 000 €	585,00 €	Tarif A	Inférieur à 20 000 €	695,00 €
Tarif B	de 20 000 € à 35 000 €	620,00 €	Tarif B	de 20 000 € à 35 000 €	830,00 €
Tarif C	de 35 000 € à 50 000 €	650,00 €	Tarif C	de 35 000 € à 50 000 €	885,00 €
Tarif D	de 50 000 € à 80 000 €	685,00 €	Tarif D	de 50 000 € à 80 000 €	940,00 €
Tarif E	Supérieur à 80 000 €	730,00 €	Tarif E	Supérieur à 80 000 €	995,00 €
		Tarifs Annuels		(Prélèvements d'Octobre à juin)	
AUTRES FRAIS DE SCOLARITE			DIVERS		
ECOLE : AUTRES FRAIS DE SCOLARITE					
Forfait Fournitures Pédagogiques : Primaires		60 €			
Maternelles		35 €			
COLLEGE : AUTRES FRAIS DE SCOLARITE					
Tablettes : Location + Mise en service		185€ + 10€	Franchise Casse : 1^{er} sinistre 100€ - à Partir du 2^e : 200€		
Option BASKET : Coût de l'Option + Affiliation UNSS		80€ + 25 €			
SERVICES ANNEXES					
ECOLE :					
ECOLE LOUIS QUERBES : GARDERIE MATIN		Forfait 90 € ou 2€ / présence	△ GARDERIE Soir : Pénalités dépassement horaires d'accueil : 10 € par retard/ enfant pour chaque Ecole		
GARDERIE SOIR		5 € / présence			
AIDE AUX DEVOIRS (soir) CM1-CM2		6 € / présence			
Activités Temps de Midi (USMV)		8€ / période et par activité			
ECOLE NOTRE DAME de VERNAISON :					
GARDERIE MATIN		Forfait 300 € ou 5 € / présence	Refacturation des frais de surveillance de la Cantine Municipale		
GARDERIE SOIR		Forfait 500 € ou 7,30 € / présence			
SURVEILLANCE Cantine Municipale		Forfait 160 € pour 3 à 4 repas / semaine Forfait 100 € pour 1 à 2 repas / semaine			
COLLEGE :					
ETUDE :		16h45 17h55	255,00 €		
RESTAURANT SCOLAIRE Site de VOURLES Uniquement			AIDES FINANCIERES		
DEMI-PENSION			La facturation de la demi-pension est composée de 2 éléments :		
4 repas/ semaine :		FRAIS FIXES - Forfait	357 €		
		REPAS - Forfait	535 €		
3 repas/ semaine :			310 €		
2 repas/ semaine :		FRAIS FIXES - Forfait	210 €		
1 repas/ semaine :			110 €		
+ Cout /REPAS :		+ Coût/ repas	+ 3.98 € / repas		
EXTERNES			Repas Occasionnel (hors jour fixe)		
			7,20 € le repas		
Cotisation Volontaire APEL (Association Parents d'élèves)		28 €	➔ 17,10€ UDAPEL + 10,90€ APEL Etablissement si enfants scolarisés dans 1 Etab (Ecoles OU collège)		
		38,90 €	➔ 17,10€ UDAPEL + 21,80€ APEL Etablissement si enfants scolarisés dans 2 Etab (Ecoles ET collège)		
ASSURANCE SCOLAIRE			Tous les élèves son assurés par l'institution. Nous souscrivons une assurance auprès de la Mutuelle Saint Christophe (vois détails sur EcoleDirect)		

REDUCTIONS FINANCIERES :
Réduction Sur Contribution Familiale :

10 % pour 2 élèves - 20 % pour 3 élèves - 25 % pour 4 élèves et +

Fond d'Aide de solidarité :

Constitué par les donations des familles qui contribuent au Fond de solidarité. Ce fond permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières.

Modalités de calcul en cas de paiement partagé : La tranche retenue sera celle correspondant au Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'imposition du parent concerné.

* : Si l'avis d'imposition n'est pas transmis, alors le tarif appliqué sera le Tarif E correspondant à la tranche maximum.

ENGAGEMENTS PERSONNELS

Fond de Soutien à l'investissement : Contribution basée sur le volontariat afin de soutenir les projets de construction ou d'aménagement des locaux.

L'établissement a opté pour une démarche extrêmement volontariste en matière de construction et d'entretien des locaux :

Versement au choix de :

25€ - 45€ - 65€/ Trimestre

ou

Montant libre en une fois.

Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts

Fonds de solidarité :

Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière aux familles en difficulté.

Versement au choix de :

25€ - 45€ - 65€/ Trimestre

ou

Montant libre en une fois.

Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts

MODALITES DE FACTURATION

- Une facture est établie **pour l'année scolaire** en septembre avec un échéancier de paiement d'octobre à juin.
- Des factures complémentaires des frais divers (livres, sorties,...) seront faites au courant de l'année scolaire selon les activités et sorties proposées.
- Les frais de réinscription prélevés en Mai seront déduits de la première facture (Montant visible en bas de facture "Solde Crédeur").
- Les montants des factures successives seront cumulés et leur paiement sera réparti dans un nouvel échéancier dont le dernier prélèvement aura lieu en juin.

TELEPHONE PORTABLE : BLOCKER TELEPHONE

BLOCKER TELEPHONE :

- Une housse est remise gratuitement à chaque nouvel élève entrant au Collège LOUIS QUERBES. Cette housse vise à bloquer l'utilisation du téléphone portable pendant la présence de l'élève au sein du Collège. En cas de perte ou de détérioration elle sera refacturée **25 €**.

RAPPEL - INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE - Site de VOURLES Uniquement

Toute inscription au restaurant scolaire est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE.

Il sera toutefois possible de modifier son inscription uniquement à chaque changement de trimestre. Il faudra obligatoirement envoyer un mail à restauration@lquerbes.fr avant les **dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars pour une entrée en vigueur au 1er janvier ou au 1er avril.**

Carte de Cantine pour Collégiens uniquement : Une carte de cantine est délivrée à chaque élève en septembre lors du premier passage au restaurant scolaire. Elle est obligatoire pour passer au self.

- Toute carte perdue ou hors service devra IMMEDIATEMENT être renouvelée pour un coût **de 7 €**.
- L'utilisation de la carte est personnelle et son prêt est strictement interdit. Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner la radiation de l'élève du restaurant scolaire.

Les repas sont cuisinés sur place par une société de restauration. Ils sont servis les lundis, mardis, jeudis et vendredis et sur inscription le mercredi (**pour les collégiens en retenue uniquement**).

Les « demi-pensionnaires » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **4 repas/semaine** = lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils ne pourront sortir de l'établissement sur le temps de midi. Il s'agit d'un forfait mensuel. Les repas ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical de 3 jours minimum.

Les « Réguliers » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **au moins 1 repas à jour FIXE** par semaine et ne pourront quitter l'établissement ce jour là. Ils pourront déjeuner au restaurant scolaire de 1 à 3 fois / semaine selon leur inscription et ces jours sont **FIXES**

Les « occasionnels » :

Est considéré comme occasionnel tout repas pris hors Régime Demi-pensionnaire ou Régime Réguliers. L'élève devra obligatoirement s'inscrire à l'accueil ou par mail à accueil@lquerbes.fr avant 10 heures le jour même pour les collégiens ou le signaler aux professeurs des écoles pour les écoliers.
Pour les mercredis autorisés : Il faut s'inscrire à l'accueil au plus tard **le Mardi** précédent la retenue. Les repas étant préparés au nombre d'élèves inscrits, tout élève non inscrit ne pourra manger ce jour là

RAPPEL - INFORMATIONS Cantine Municipale - Ecole Notre Dame de VERNAISON

Toute inscription à la cantine Municipale de Vernaison entraîne une refacturation des frais de surveillance du personnel mis à disposition par la Mairie.
Cette inscription est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE selon les deux options tarifaires proposées.

ENGAGEMENT FINANCIER

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et du règlement financier .

J'ai bien pris note du mode de facturation et du mode de fonctionnement du Restaurant Scolaire.

Je m'engage à régler par prélèvements automatiques selon les modalités définies ci-dessus.

A voirles, Le :

NOM :

Prénom :

Signatures des parents :